

INTERVENTION DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO A LA
7^e ASSEMBLEE DES ETATS PARTIES A LA CONVENTION D, OTTAWA
SUR LES MINES ANTIPERSONNEL

OBLIGATIONS DECOULANT DE L, ARTICLE V

Par Maitre Nehemie MWILANYA
Conseiller juridique a la Presidence en charge de la mise en œuvre de la
Convention

Madame la Presidente

Distingues membres du Bureau

Prenant la parole pour la toute premiere fois dans cette Assemblée, ma delegation joint sa voix a celle de ses illustres predecesseurs pour vous feliciter a l,occasion de votre brillante designation a la direction de nos travaux ;

Je puis vous assurer du soutien de mon Gouvernement tout au long de votre mandat

Madame la Presidente

Mon pays, la Republique Democratique du Congo, traverse une periode particulierement importante de son histoire, en ce moment meme ou se tiennent nos travaux.

Cette periode est caracterisee par l,organisation depuis plus de 40 ans de ses premieres elections libres , democratiques et transparentes, qui verront les premiers deputes elus depuis le 30 juillet dernier etre installes ce 22 septembres 2006, soit a la cloture de nos travaux ; Le second tour de l,election presidentielle devra etre organise a son tour pres d,un mois plus tard , soit le 29 octobre prochain ;

Il s,agit la Madame la Presidente des tres bonnes nouvelles pour mon pays , en raison de l,influence positive que cette normalisation de la vie politique aura sur le combat contre les mines antipersonnel dans mon pays , car , ces elections interviennent aussi aux termes de 10 ans de conflits ayant entraine la dissemination des mines sut la quasi totalite du territoire national ;

Plusieurs zones habitees ont été polluees en effet du fait de ces conflits, plusieurs axes routiers d'interet economique majeur reliant plusieurs villages et les centres de consommation, ou donnant acces aux champs, aux paturages pour betails, aux sources d'eaux ou aux ecoles, ont été detruits ;

Madame la Presidente

Il est bon de relever qu'a ce jour, aucune etude globale d'impact n'avait été realisee sur l'ensemble du territoire national, faute des moyens techniques et materiels ; mais les quelques enquetes generales realisees a ce jour renseignent l'existence au 1^{er} avril 2006 de 1249 zones dangereuses identifiees comme susceptibles de contenir des mines ou autres engins non explodes ;

Sur l'ensemble de ces zones, et a la meme date, 2675.810 metres carres de surfaces sont releves comme ayant été demines, tandis que 260 km des routes ont été depolluees par les operateurs oeuvrant sur le terrain avec l'aide de la communaute internationale.

Cela couvre pres de 510 de l'ensemble des zones dangereuses identifiees.

Dans le meme ordre d'idees, plusieurs seances d'education aux dangers des mines se sont poussees au cours de cette annee, atteignant pres de 149.674 personnes.

En conclusion, mon pays demeure resolument engage a poursuivre ses efforts dans l'accomplissement de ses obligations decoulant de l'article 5 de la convention.

Il s'est engage pour ce faire avec tous les partenaires, dont l'UNMAS et l'UNDP, a renforcer ses capacites propres, en se dotant d'une structure nationale autonome, avec l'installation des nouvelles institutions de la Republique issue des elections en cours.

Je lance un appel a la communaute internationale de soutenir ces efforts notamment en aidant mon pays a realiser une enquete technique d'impact sur l'ensemble du territoire national ; ce qui lui permettra de sortir de la phase des reponses aux situations d'urgences pour parvenir a la definition d'un programme national efficace pouvant permettre d'honorer l'echeance de 2011

Je vous remercie